



Patrice Harster

Directeur du
GLCT REGIO
PAMINA



Quelles sont les problématiques de la coopération sur votre territoire ?

Le 2 avril 2008, la présidence du GLCT (groupement local de coopération transfrontalière) sera pour la première fois assurée par la France. Des enjeux importants se profilent : en juin, nous souhaitons créer l' "Eurodistrict" REGIO PAMINA", le but étant de favoriser la visibilité du territoire transfrontalier auprès des habitants. Au niveau juridique nous allons débattre de la possibilité de transformer le GLCT en GECT (groupement européen de coopération territoriale). L'objectif est multiple : tout d'abord nous souhaitons ne pas nous isoler et faire partie de ce "groupe" des GECT qui se constitue, de façon informelle, mais dont la mise en réseau pourrait par exemple nous être très bénéfique. De plus, le GECT nous permettra d'associer l'État à certains de nos travaux, chose qui n'était pas possible avec le GLCT.

Un autre enjeu de notre territoire est sa gouvernance et son articulation avec le projet de Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur, dont PAMINA représente environ 1/3 du territoire. L'articulation des échelons, des niveaux territoriaux et des partenaires entre l'État, les Länder, la Région, les départements, les Kreise... est essentielle à organiser et le territoire de PAMINA doit y trouver toute sa place.

Enfin dernier grand enjeu : Interreg 4. La programmation 2007/2013 a fusionné les programmes "Centre-Sud-Rhin supérieur" et "PAMINA" en un seul programme. Toutefois nous souhaiterions pouvoir gérer de façon autonome les projets concernant le territoire de PAMINA : nous le connaissons, nous avons l'expérience des fonds structurels* et nous sommes plus proches du terrain que le niveau régional. Cette possibilité est à l'étude au sein de la Commission.

Pouvez-vous nous citer quelques exemples de projets en cours ?

Nous préparons plusieurs projets pour Interreg 4. Le plus important est la création d'une auberge de jeunesse franco-allemande qui sera implantée sur la frontière elle-même, à Scheibenhart. Nous avons également un projet pour former et informer sur les énergies renouvelables, avec la création d'une dizaine de bureaux d'information franco-allemands destinés aux habitants. Nous pouvons également citer un projet de coopération intercommunale visant à mutualiser les services administratifs aux citoyens, sur un petit territoire de 15 000 habitants, autour de Wissembourg et Bad-Bergzabern.

* Le GLCT était l'autorité de gestion du programme PAMINA pour la période 2000/2006.

PAMINA : 20 ans de coopération transfrontalière en 2008

Le 12 décembre 1988, la signature de la déclaration d'intention pour un programme d'action transfrontalier appelée également « Déclaration de Wissembourg », a représenté l'acte fondateur de l'espace transfrontalier et permis d'impulser la conception et le développement de diverses formes de coopération transfrontalière.

Le sous-préfet de Wissembourg, Rémy Sermier, lui trouve un nom : PAMINA. Ce nom a été inspiré par celui de l'héroïne de la Flûte Enchantée de Mozart et renvoie aux trois composantes principales de l'espace géographique franco-allemand concerné, PA (Palatinat du Sud), MI (Mittlerer Oberrhein), NA (Nord de l'Alsace).

Ce territoire transfrontalier d'environ six mille km², 1,6 millions d'habitants et près de seize mille travailleurs frontaliers reposait dès l'origine sur un véritable projet de territoire. En effet, les enjeux de développement territorial ont permis d'identifier la dimension d'un projet, celle du territoire et celle du partenariat. Le GLCT REGIO PAMINA, créé en 2003, représente l'instrument permettant de mettre en œuvre cette vision collective du territoire.

En vingt ans de coopération, plus de cent cinquante projets ont été réalisés dont certains ont repris la dénomination de PAMINA, comme par exemple, l'Université Populaire PAMINA, le Club des développeurs PAMINA, le Parc Rhénan PAMINA, les femmes PAMINA, le lycée PAMINA de Herxheim, le réseau jeunesse PAMINA etc. De multiples partenariats et mises en réseaux ont pu y prendre de solides racines.



Crèche de Wissembourg - Réseau transfrontalier de crèches PAMINA (projet Interreg 3A)

Les expérimentations comme la mission INFOBEST, la gestion du programme Interreg 3A, la mise en place d'une politique de contractualisation, d'équipes permanentes franco-allemandes ont pu être transposés à l'échelle du Rhin supérieur.

PAMINA est passé par une longue phase d'expérimentation. Se pose aujourd'hui la question de la légitimité de l'action engagée, peut-être par la reconnaissance de son savoir-faire au niveau national et européen. Les prochains chantiers de développement sont tracés. Pour PAMINA, il s'agit de définir la gouvernance territoriale à l'échelle d'un Eurodistrict et son articulation par rapport au projet de Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur sans oublier l'échelon européen. Pour franchir cette nouvelle étape, PAMINA envisage d'une part, de se dénommer Eurodistrict et d'autre part, de se transformer en groupement européen de coopération territoriale.

Accord transfrontalier entre Kiev et Varsovie

Après l'élargissement de l'espace Schengen en décembre 2007 et la libre circulation des personnes entre l'Allemagne et la Pologne, celle-ci a renforcé ses frontières orientales et durci son régime de visas auprès des Ukrainiens.

Les visas délivrés par la Pologne, qui étaient jusqu'alors gratuits et faciles à obtenir pour les Ukrainiens, sont devenus inaccessibles à ces derniers. Les frontaliers ukrainiens avaient pourtant l'habitude de passer la frontière de façon quotidienne, pour y faire du commerce ou pour y travailler. Avec ce durcissement, les flux ont diminué et les licenciements, dans les entreprises polonaises qui fournissaient le marché ukrainien, se sont par exemple multipliés.

Dans ce contexte et faisant face à des tensions et à des manifestations croissantes, Varsovie et Kiev ont conclu, en mars dernier, un accord de simplification des règles de circulation pour toute la frontière ukraino-polonaise.

Paraphé par les ministres des Affaires étrangères polonais et ukrainien, cet accord doit encore être approuvé par Bruxelles avant d'être ratifié par les deux pays. Il permettra aux Ukrainiens résidant dans une zone allant jusqu'à cinquante kilomètres de la frontière d'entrer en Pologne sans visas, avec la mise en place d'une carte à puce qui autorisera un séjour en Pologne de soixante jours maximum et à condition de contracter une assurance maladie.

L'accord concerne 1,5 million d'Ukrainiens. Le ministre polonais a déclaré dans une conférence de presse que l'accord devrait pouvoir s'appliquer dès l'été 2008.

La frontière de 535 kilomètres entre les deux pays compte seulement douze points de frontières. Dans la perspective des championnats de football Euro-2012 organisés par les deux pays, ceux-ci souhaitent par ailleurs ouvrir entre six et huit nouveaux postes frontières, mais cela tout en renforçant les contrôles mixtes frontaliers.



Projet Interreg "Infrastructures de protection de l'environnement et d'assainissement des eaux" entre les Pays-Bas et la Belgique.

L'adoption des programmes opérationnels transfrontaliers

Au total cinquante-deux programmes de coopération transfrontalière (au titre de l'Objectif 3 de Coopération territoriale) doivent bénéficier d'un financement du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour la période de programmation 2007/2013. Ils représentent un montant total de 5,4 milliards d'Euros. Les régions éligibles situées le long des frontières terrestres ou maritimes sont séparées par une distance maximale de 150 kilomètres. Les espaces qui ont obtenu le feu vert de la Commission ont déjà commencé leur mise en œuvre et les premiers appels à projets sont lancés.

Les quatre premiers programmes opérationnels (PO) ont été adoptés en septembre 2007. Il s'agissait des programmes Italie/Autriche (IT/AT, 80 millions d'Euros), Irlande-Pays de Galles (UK/IE, 53 millions d'Euros), Autriche/Bavière (AT/DE, 54 millions d'Euros) et Euregio Meuse-Rhin (NL/BE/DE, 72 millions d'Euros). Puis, jusqu'à la fin novembre, les PO adoptés ont concerné : Bodensee Hochrhein (AT/DE/LI/CH, 24 millions d'Euros), Rhin Supérieur (FR/DE/CH, 67 millions d'Euros), Espagne/Portugal (ES/PO, 267 millions d'Euros), Irlande/Irlande du Nord/Ecosse (UK/IE, 192 millions d'Euros), Suède/Norvège (SE/NO, 37 millions d'Euros), France/Wallonie/Flandres (BE/FR, 138 millions d'Euros), Grensregio Vlaanderen/Nederland (BE/NL, 95 millions d'Euros), Italie/France maritime (IT/FR, 121 millions d'Euros), Bothnia-Atlantica (SE/FI/NO, 30 millions d'Euros), Alcotra (IT/FR, 150 millions d'Euros).

En décembre, vingt-huit PO* ont été adoptés. Fin mars 2008, sept nouveaux PO sont validés par la Commission. Il s'agit des programmes Oresund/Kattegat/Skagerrak (SE/DK/NO, 112 millions d'Euros), Mecklenburg-Vor/ Zachodniopomorskie (DE/PL, 133 millions d'Euros), Lubuskie-Brandenburg (PL/DE, 125 millions d'Euros), Grèce/Bulgarie (GR/BG, 111 millions d'Euros), Grèce/Chypre (GR/CY, 42 millions d'Euros), Grèce/Italie (GR/IT, 89 millions d'Euros), Amazonie (FR/BR/SU, 13 millions d'Euros) et Caraïbes (48 millions d'Euros).

Pour la coopération transfrontalière, il restera trois programmes à adopter : Manche (FR/UK, 173 millions d'Euros), Manche-Mer du Nord (FR/NL/BE/UK, 167 millions d'Euros) et Italie/Malte (IT/MT, 30 millions d'Euros). Les deux premiers ont été reçus et sont en cours de validation par la Commission.

Sur le total des quatre-vingts PO de coopération territoriale, soixante-quinze sont adoptés à la fin mars 2008. A date équivalente, seul un programme sur quatre-vingts avait été adopté pour la période 2000/2006.

Les programmes : Allemagne/Pays-Bas (DE/NL, 139 millions d'Euros), République tchèque/Pologne (CZ/PL, 219 millions d'Euros), Grande Région (BE/DE/FR/LU, 106 millions d'Euros), Nord (SE/FI/NO, 34 millions d'Euros), Lettonie/Lituanie (LV/LT, 64 millions d'Euros), Roumanie/Bulgarie (RO/BG, 218 millions d'Euros), Espagne/France (ES/FR, 169 millions d'Euros), Lituanie/Pologne (LT/PL, 72 millions d'Euros), Baltique méridionale (PL/SE/DK/LT/DE, 61 millions d'Euros), Syddanmark-Schleswig-K.E.R.N. (DK/DE, 44 millions d'Euros), Saxe/République tchèque (DE/CZ, 207 millions d'Euros), Bavière/République tchèque (DE/CZ, 116 millions d'Euros), Pologne/Slovaquie (PL/SK, 157 millions d'Euros), Hongrie/Slovaquie (HU/SK, 176 millions d'Euros), Italie/Slovénie (IT/SI, 116 millions d'Euros), Slovénie/Hongrie (SI/HU, 29 millions d'Euros), Autriche/Hongrie (AT/HU, 82 millions d'Euros), Autriche/Slovaquie (AT/SK, 60 millions d'Euros), Autriche/République tchèque (AT/CZ, 107 millions d'Euros), Italie/Suisse (IT/CH, 69 millions d'Euros), France/Suisse (FR/CH, 55 millions d'Euros), Baltique centrale (FI/SE/EE/LA, 102 millions d'Euros), Estonie/Latvie (EE/LV, 38 millions d'Euros), Sjælland-Ostholstein-Lübeck-Plön (DK/DE, 23 millions d'Euros), Saxe/Dolnoslaskie (DE/PL, 105 millions d'Euros), Slovaquie/République tchèque (SK/CZ, 93 millions d'Euros), Hongrie/Roumanie (HU/RO, 224 millions d'Euros), Slovénie/Autriche (SI/AT, 67 millions d'Euros).

■ EUROMOT

Le premier comité politique de l'EUROMOT, réseau d'autorités locales transfrontalières en Europe, se réunit le 11 avril 2008 à Lille, en présence de Pierre Mauroy, son président, Luís Felipe Menezes, son vice-président, Alain Lamassoure, son secrétaire et un représentant du réseau City Twins. **Plus d'infos sur :** www.espaces-transfrontaliers.eu

■ Adoption de deux rapports sur la politique de cohésion par le Parlement européen

Avec le Traité de Lisbonne, le Parlement européen est désormais associé à la définition de la politique européenne de cohésion, par la procédure de codécision.

Il a adopté, le 21 février dernier, deux rapports : le premier sur la cohésion économique et sociale depuis les élargissements de 2004 et 2007 et le second sur le suivi de l'Agenda territorial et la Charte de Leipzig "sur la ville européenne durable" en vue d'établir un programme d'actions européen en faveur du développement spatial et de la cohésion territoriale.

Le premier rapport souligne le rôle majeur de la politique de cohésion dans la réduction des disparités régionales tout en insistant sur le fait que la politique de cohésion ne peut se limiter à la seule réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Dans le second rapport les députés demandent au Conseil et aux États membres d'associer pleinement toutes les parties prenantes (instances locales, régionales, transfrontalières, partenaires sociaux et économiques, organisations non gouvernementales et opérateurs privés) aux programmes d'action de mise en œuvre de l'Agenda territorial et de la Charte de Leipzig.

Revue de presse

■ **Création de l'association TREND regroupant France 3 Nord et quatre télévisions locales belges.** La Correspondance de la Presse, 8 février "France 3 Nord Pas-de-Calais Picardie s'est associée aux télévisions locales belges Télé Bruxelles, No Télé, Télé Mons Borinage et Antwerpse Televisie pour créer TREND (Télévisions régionales de l'Europe du Nord Ouest digitales), une association de droit belge à but non lucratif. Cette association "concrétise le résultat de 10 années de collaboration transfrontalière entre cinq télévisions régionales", a précisé la station régionale de France 3..."

■ **Le rêve d'une véritable entreprise transfrontalière.** Le Républicain lorrain, 6 février L'entreprise et le fait transfrontalier. C'est le thème inédit d'une étude présentée, hier, au conseil économique et social qui met en exergue l'absence des sociétés dans la problématique transfrontalière alors qu'elles sont le véritable moteur économique de la Grande Région..."

■ **Espace transfrontalier du genevois - Parution d'un Atlas : Plus de 650 000 habitants au cœur de l'Europe.** Vox Rhône Alpes, 25 février "Cet atlas présente une vision transfrontalière du Genevois à une échelle inhabituelle, soit au cœur d'un espace s'étendant du Piémont et de la Lombardie aux régions allemandes et autrichiennes du Rhin supérieur, à la Franche-Comté et à la Bourgogne, au Massif central et vers la vallée du Rhône..."

■ **RER franco-valdo-genevois - Transferis, tel est le nom de la société d'études et de marketing créée.** Tribune de Genève, 9 février "... conjointement à Annemasse par les CFF et la SNCF. Il s'agit de "poser ensemble les premiers jalons du RER franco-valdo-genevois"..."

■ **Hendaye et Irun traiteront leurs eaux sans frontière.** Les Échos, 30 janvier "Optimisant leurs équipements, les communes espagnoles et françaises de part et d'autre de la Bidassoa ont dégagé une solution commune et économique pour leurs eaux résiduelles..."

■ **L'Atlas statistique des Pyrénées est désormais consultable en ligne.** L'Indépendant, 22 février "Dans le cadre de la CTP (Communauté de Travail des Pyrénées) actuellement présidée par Georges Frêche, les instituts statistiques des régions frontalières (Aragon, Catalogne, Euskadi, Navarre, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et la Principauté d'Andorre) ont décidé de collaborer à la réalisation d'un atlas statistique mettant en commun des statistiques harmonisées sur l'ensemble du massif..."